

## **Règlement du jeu concours**

### **" Gagnez un séjour à Montpellier au départ de Nantes, Lille, Brest ou Strasbourg "**

#### **Article 1 – Organismes organisateurs**

L'OFFICE DE TOURISME & DES CONGRES DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE, ASSOCIATION LOI 1901, n° siret 352 182 059 00035 dont le siège administratif est situé : 30 allée Jean de Lattre de Tassigny, 34000 Montpellier, organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat.

#### **Article 2 - Participation**

L'Office de Tourisme & des Congrès de Montpellier Méditerranée Métropole organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat.

Organisé par l'Office de Tourisme et Volotea pour le grand public, ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure ayant dûment rempli le formulaire du jeu concours en ligne sur le site de l'office de tourisme de Montpellier : [www.montpellier-tourisme.fr](http://www.montpellier-tourisme.fr)

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et des mentions légales et de la politique de confidentialité du site.

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat, aucune demande de remboursement relative à la participation ne sera prise en compte.

Une seule participation par foyer. Le non-respect de cette clause entraîne la nullité de tous les bulletins déposés par le participant.

Ne peuvent participer les personnes ayant collaboré à l'élaboration directe ou indirecte du jeu, de même que les membres de leur famille, le personnel et les conseillers d'administration de l'Office de Tourisme de Montpellier.

#### **Article 3 – Durée**

Le jeu organisé par l'Office de Tourisme & des Congrès de Montpellier Méditerranée Métropole a lieu à partir **du 19 avril 2019 jusqu'au 12 mai 2019** minuit.

#### **Article 4 – Dotations**

Détail des lots :

- **Volotea** : voucher de 300 € au total de voyage vers Montpellier, en fonction des places disponibles, valable pour 2 personnes. Période de réservation : du 5 avril au 4 juillet 2019, période de vols : du 9 avril au 17 décembre 2019 depuis Brest, Lille, Nantes ou Strasbourg. Périodes non disponibles à l'utilisation du voucher : Du 20 avril au 5 mai, du 3 au 12 mai, du 29 mai au 2 juin, du 7 au 10 juin, du 12 juillet au 3 septembre, du 31 octobre au 3 novembre, du 8 novembre au 11 novembre 2019. Ce billet gratuit prend en compte le prix du vol aller-retour et les taxes d'aéroport ou frais de gestion, d'une valeur de 300€ pour deux personnes. Ce billet inclut la valise et le choix de siège si le crédit le

permet mais n'inclut pas un autre produit acheté en complément. Dans la limite des places disponibles.

- **Hôtel** : HOTEL ULYSSE MONTPELLIER CENTRE \*\*\* ([www.hotel-ulyse.fr](http://www.hotel-ulyse.fr)) 2 nuits en b&b pour 2 personnes, hors taxe de séjour, hors garage et hors extras, valeur 250 €. Valable jusqu'au 31 décembre 2019.

- **City Card** 48h x2 = 44 € Valable jusqu'au 31 décembre 2019.

Total 594 €

Les lots attribués ne pourront en aucun cas être échangés, faire valoir d'une contre-valeur monétaire, ou cédé à un tiers.

#### **Article 5– Tirage au sort**

Le prix sera attribué, après tirage au sort, parmi les participants ayant dûment rempli le formulaire à dédié avant la date limite indiquée plus haut.

Le tirage au sort sera fait sous la présence de deux membres du personnel de l'Office de Tourisme & des Congrès de Montpellier Méditerranée Métropole, **le 15 mai 2019 au plus tard.**

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée si quelques cas fortuits ou de force majeure imposaient quelque modification que ce soit au présent jeu.

L'organisateur se réserve la possibilité d'exercer toutes poursuites en cas de falsification(s) caractérisée(s).

#### **Article 6 - Gagnants**

Les gagnants seront informés par email et sans réponse, par téléphone.

Sans réponse du gagnant à cet e-mail dans la semaine après le contact, le prix resterait la propriété l'Office de Tourisme & des Congrès de Montpellier Méditerranée Métropole, le gagnant n'ayant droit à aucune compensation.

L'Office de Tourisme & des Congrès de Montpellier Méditerranée Métropole se réserve le droit de procéder à tous les contrôles d'identité lui paraissant nécessaires.

Les gagnants recevront leur cadeau par e-mail ou courrier.

#### **Article 7 – Informatique et liberté**

Sauf avis contraire, les données à caractère personnel qui seront communiquées par les participants dans le cadre du traitement de leur participation seront informatisées. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification.

Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée par mail à [marie.remignon@ot-montpellier.fr](mailto:marie.remignon@ot-montpellier.fr) en faisant mention du jeu concours concerné.